

**CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 10 MARS 2021
PROCES-VERBAL**

PRESENTS :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE - Véronique JULIOT – Gilles BRIAND – Laurence FREMINET – Hervé MORICE - Denis ROULAND - Myriam LEROUX – Sébastien WAIRY – BURNEL Stéphanie – MEIGNEN Eric - Cécile OLIVIER – Benoît PICHARD - Laurence DUPONT-KERYHUEL – Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM – Christelle POHON - David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU – Michel CONANEC – Colette GARRIGUES – Alain DESMARS

ABSENTS :

Emilie CORDIER - Patricia L'ECORSIER – Stanislas FONLUPT – Isabelle GUENEGO

POUVOIRS :

Patricia L'ECORSIER à Dominique MAHE-VINCE
Stanislas FONLUPT à Dominique MAHE-VINCE

NOMBRE DE PRESENTS : 25

NOMBRE D'ABSENTS : 4

NOMBRE DE POUVOIRS : 2

NOMBRE DE VOTANTS : 27

Services Ville :

P. ANIORT – T. ARNOULD – C. FOURNEAU – C. SINIGAGLIA

Début de la séance : 18h30

M. Claude AUFORT procède à l'appel des membres de l'assemblée.

M. Alain DESMARS est désigné comme secrétaire de séance.

1 minute de silence est observée suite au décès de M. Joël BATTEUX survenu le 10 janvier 2021, ancien Maire de Saint-Nazaire de 1983 à 2014, Président de la CARENE en 2000.
« Il portait une attention particulière à l'équilibre des quartiers et au logement social ainsi qu'une veille sur l'urbanisme. Il a eu la capacité de créer une histoire sur Saint-Nazaire. »

M. Claude AUFORT demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 février 2021.

Le PV est soumis au vote de l'assemblée : **Unanimité**

M. Claude AUFORT précise qu'il y a des modifications dans l'ordre du jour :

- Ajout d'une délibération (délibération n°9)
- 1 délibération modificative (délibération n°11)

Résumé intervention de Mme Dominique MAHE-VINCE

Une parfaite concordance des écritures comptables permet de proposer au vote du CM, pour le Budget Principal, le Compte de Gestion, puis le Compte Administratif 2020 affichant un résultat global excédentaire de clôture, pour l'exercice 2020, de 1 792 503 €.

Concernant le vote des taux de la fiscalité pour 2021, il est rappelé les principes de la réforme fiscale - perte progressive de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales en notant qu'en 2021, 25 % des foyers trignacais resteront à devoir la TH.

- transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties vers la commune, ceci sans impact pour les contribuables trignacais puisque la majorité municipale, fidèle à ses engagements, ne souhaite pas augmenter les taux de fiscalité communale qui resteront identiques à 2020, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,38 % (soit 29,38 % taux communal IDENTIQUE à 2020 + taux départemental 15 % IDENTIQUE à 2020

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,76 % IDENTIQUE à 2020

Il est procédé à la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 d'un montant global ambitieux de 15 millions d'euros avec une moyenne de 3 millions d'euros par an.

Cet outil élaboré depuis de nombreuses années, et ce nouveau mandat est l'occasion de présenter ce document chaque année à l'occasion du vote du budget afin de présenter le programme de la Ville dans un processus de planification et de programmation des projets d'investissements dans les thématiques de l'urbanisme, du Développement durable, des travaux et de la sécurité, des sports, de l'éducation, de la culture. Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2025 présenté aujourd'hui s'inscrit dans la continuité des dépenses d'équipement engagées. Il reprend naturellement les grandes opérations déjà engagées qui se poursuivent. Il est à noter que le projet du centre-ville

opérations déjà engagées qui se poursuivent. Il est à noter que le projet du centre-ville évalué autour de 7 millions n'est pas inclus dans ce document car il est en cours de finalisation (1^{er} semestre 2021) et sera présenté ultérieurement avec un plan de financement réaliste.

Ce PPI est responsable, puisqu'un tel niveau d'investissement n'est possible que grâce à une gestion financière rigoureuse, ainsi qu'à notre effort permanent de recherche de subventions et de partenariats.

Ce PPI est réaliste, car nous prenons en compte tout autant les besoins de développement de notre territoire et de modernisation de l'action publique, que ce contexte financier contraint, mais aussi des délais incompressibles inhérents aux projets d'envergure.

Le Budget Primitif, proposé en suréquilibre avec un excédent global de 548 000 €. Il a été fait le choix, comme préconisé par la Chambre Régionale des Comptes, afin de ne pas affecter la fiabilité du budget, de ne pas mettre en réserve des crédits sans certitude de les consommer sur 2021.

La section de fonctionnement est présentée en équilibre à hauteur de 12 224 € (baisse par rapport à 2020) avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées (dont une enveloppe de 370 000 € de subvention aux associations) et des recettes bénéficiant de dotations constantes de la Carène (attribution de Compensation 1 352 000 €, Dotation Solidarité Communale 1 662 447 €)

La section d'Investissement, présentée en suréquilibre avec un excédent de 783 662 €, reprend en dépenses, pour l'essentiel :

- le solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 1 438 230 €
- le Plan d'Investissement 2021 pour un montant de 3 435 230 € dont voici les grandes lignes :

Urbanisme

Acquisition terrains 61 000 €
Colonnes enterrées à Certé 29 000 €
Etude sur le site des crayons à Certé 6 300 €

Culture Evènementiel

Etudes Médiathèque 125 000 €
Salle des fêtes (travaux d'accessibilité, sanitaires, sols et étude diagnostic architecte 134 000 €

Développement Durable

Contrat nature sur le site des Forges 24 000 € ainsi que tous les travaux transversaux liés à la précarité énergétique

Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et vie scolaire

Agrandissement de l'Accueil Jeunes situé sur la plaine de l'Emprunt 80 000 €
Ecole Anne Franck : sanitaires et rideaux 100 000 €
Mobilier scolaire et jeux pour les cours 40 000 €
Ecole Casanova : poursuite des travaux et mise en place d'un auvent 110 000 €
Restauration scolaire : mobilier, matériel et travaux bâtiments 76 000 €

Citoyenneté

Aire de jeux sur la Butte de Savine et parc des roselières 100 000 €

Sports Vie associative

Gymnase Certé remplacement porte principale 10 000 €
Gymnase Centre études avant travaux 70 000 €
Top 13 pose d'une clôture 20 000 €
Démolition des tribunes de foot 7 500 €
Rugby reprise étanchéité vestiaire 30 000 €

Travaux bâtiments , espaces verts, voiries

Toilettes publiques sur le quartier Centre 38 000 €
Salle Léon Mauvais : désamiantage avant démolition 100 000 €

Maison de retraite : travaux d'adaptabilité 250 000 €
 Salle Dulcie September : chaudière, radiateurs, traitement acoustique 25 000 €
 Logements communaux et d'urgence à rénover 15 000 €
 Bâtiments communaux dans leur ensemble étanchéité toitures, régulation chauffage, menuiseries, programmateurs électriques, vitrages, peintures, sols 198 5000 €.

Divers travaux en accessibilité, sécurisation, création de plateau, mobiliers urbains, travaux hydrauliques 189 000 €, Rue de Tréfféac 300 000 €, Rues Jules Auffret et du Brivet avec effacement de réseaux 820 000 €

Concernant le Budget annexe « énergie renouvelable » le résultat de clôture global de l'exercice 2020 est de 124 577.27 € avec comme unique dépense d'investissement en 2020 : 19 423 € correspondants à l'acquisition des panneaux photovoltaïques et d'onduleurs sur le toit de la mairie.

Le Budget Annexe Primitif 2021 est présenté en équilibre à hauteur de 127 577.27 € avec, pour l'essentiel, une dépense en investissement de 118 327 € pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la maison de retraite de Trignac. Dépense financée par l'excédent d'investissement de 124 576 €.

Quant aux recettes d'Investissement, elles sont abondées par le virement de la section de Fonctionnement pour un montant de 2 millions d'euros, le FCTVA pour 555 000 € et 852 00 € de subventions ce qui couvrira notre besoin de financement pour le PPI

1. Approbation du compte de gestion du budget principal de l'exercice 2020

Mme Dominique MAHE-VINCE donne lecture de la délibération.

Exposé

Le Conseil Municipal se fera présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et des délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	-989 031,40 €	0,00 €	-449 199.05 €	- 1 438 230.45 €
Fonctionnement	3 038 715.32 €	2 000 000.00 €	2 192 018.36 €	3 230 733.68 €
Total	2 049 683.92 €	2 000 000.00 €	1 742 819.31 €	1 792 503.23 €

Considérant la parfaite concordance des écritures du maire et du comptable,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal est invité à déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

D'approuver le compte de gestion 2020 tel que présenté ci-dessus,

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

La délibération est soumise au vote.

Voix Pour : 22
Abstentions : 5 (DP/FH/DN/MC/CG)

Le Maire quitte la salle pour le vote du Compte Administratif.

2. Vote du compte administratif budget principal de la ville pour l'exercice 2020

En l'absence de M. le Maire, et sous la présidence de Mme Françoise HAFFRAY, élue désignée comme présidente de séance.

Mme Françoise HAFFRAY donne lecture de la délibération.

Exposé

En l'absence de Mr le maire, et sous la présidence de Mme Haffray, élue désignée comme présidente de séance, le Compte Administratif 2020 est présenté comme suit :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires	6 383 490.57 €	12 272 826.32 €	18 656 316.89 €
Titres de recettes émis	3 488 267.39€	11 374 502.53 €	14 862 769.22 €
Réduction de titres	1 197.04 €	100 065.91 €	101 262.95 €
Recettes nettes	3 487 070.35 €	11 274 436.62 €	14 761 506.97 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	6 383 490.57 €	12 272 826.62 €	18 656 316.89 €
Mandats émis	4 024 504.44 €	9 349 002.35 €	13 373 506.79 €
Annulations de mandats	88 235.04 €	266 584.09 €	354 819.13 €
Dépenses nettes	3 936 269.40 €	9 082 418.26 €	13 018 687.66 €
Résultat de l'exercice	-449 199.05 €	2 192 018.36 €	1 742 819.31 €

RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investt exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	- 989 031.40 €	0,00 €	-449 199.05 €	- 1 438 230.45 €
Fonctionnement	3 038 715.32 €	2 000 000.00 €	2 192 018.36 €	3 230 733.68 €
Total	2 049 683.92 €	2 000 000.00 €	1 742 819.31 €	1 792 503.23 €

Il est proposé au Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Haffray, de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr AUFORT Claude, Maire,

- 1) De lui donner acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) De constater, que la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3) De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- 4) De voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La délibération est soumise au vote.

Voix Pour : 21

Abstentions : 5 (DP/FH/DN/MC/CG)

Le Maire revient dans la salle après le vote du compte administratif.

3. Compte de résultat 2020 et affectation pour 2021

Mme Dominique MAHE-VINCE donne lecture de la délibération.

Il y a lieu dans le cadre de la Comptabilité M14, d'affecter les résultats de l'exercice, sur le budget primitif 2021.

Il faut rappeler que dans le cadre du budget primitif 2021, une ligne de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est prévue.

Il est proposé d'affecter au final, au vu de l'excédent cumulé de fonctionnement (3 230 733.68 €), un montant de 2 000 000.00 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte 1068 'excédents de fonctionnement capitalisés)

De plus, les affectations suivantes sont proposées :

- o Dans les recettes de fonctionnement, reprise d'une partie du résultat de fonctionnement (compte 002) pour : 1 230 733.68 €
- o Dans les dépenses d'investissement, reprise du solde d'exécution de la section d'investissement reporté (compte 001) pour : - 1 438 230.45 €

Synthèse de l'affectation du résultat

Opérations	Montant
Excédent cumulé de fonctionnement	3 230 733.68 €
Capitalisation en Investissement - Article 1068	2 000 000.00 €
Reprise en fonctionnement - Article 002	1 230 733.68 €
Résultat cumulé d'investissement Report en dépense d'investissement - Article 001	- 1 438 230.45 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

- d'affecter le résultat tel que figurant dans le tableau ci-dessus.
- d'autoriser le Maire ou son re présentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

La délibération est soumise au vote.

Voix Pour : 22
Abstentions : 5 (DP/FH/DN/MC/CG)

4. Vote des taux de la fiscalité locale pour 2021

Mme Dominique MAHE-VINCE donne lecture de la délibération.

Vu le code général des impôts et notamment ses articles : 1636 B decies, 1636 B septies et 1639 A.

Monsieur le maire rappelle les principes de la réforme fiscale qui entraine en 2021 :

- Une perte de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales en 2021.
- Le transfert du taux départemental 2020 de taxe foncière sur les propriétés bâties à la commune.
- Un nouveau dispositif de compensation doit permettre de neutraliser les effets de la suppression du produit de la Taxe d'Habitation.
- Le système va déterminer l'écart de compensation entre la Taxe d'habitation perdue et le Foncier Bâti gagné.
- Un coefficient correcteur viendra alors corriger le nouveau produit de foncier bâti pour assurer une neutralité financière à la commune entre l'ancien dispositif applicable en 2020 et le nouveau de 2021.
- Le nouveau produit fiscal de la commune a été estimé dans le cadre du débat d'orientations budgétaires de la manière suivante :
- Le nouveau produit fiscal 2 taxes composés de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Après application d'un coefficient correcteur devrait atteindre : 5 148 000 €

- Le produit des résidences secondaires (avec un taux bloqué sur 2021 et 2022) sera de :
36 000 €, ce produit est déterminé par les services fiscaux avec le taux de taxe d'habitation 2020, soit 20,70%

Il faut noter que la commune perd la compensation fiscale de la taxe d'habitation qui s'élevait en 2020 à 187 725 €. Et devrait bénéficier d'une nouvelle compensation fiscale relative à la réduction de moitié des bases des entreprises classées comme « industrielles » estimée à 96 817 €.

Les taux 2021 sans modification de la pression fiscale sont les suivants :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,38 %. (Soit 29,38 % du taux de la commune 2020 + 15,00% du taux du département 2020)
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,76%

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

De fixer les taux 2021 de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,38 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,76%.

Mme Dominique MAHE-VINCE « Il n'y a aucun impact pour les contribuables trignacais (taux 2021). On propose de ne changer aucun taux en 2021 »

La délibération est soumise au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité – 27 voix

6. Présentation du Plan d'Investissement de la commune pour 2021 (vote de la délibération 6 avant la délibération 5).

Mme Dominique MAHE-VINCE donne lecture de la délibération.

Exposé

La gestion pluriannuelle des investissements représente un outil nécessaire de pilotage et de programmation des projets pour la ville. Cette nécessité a d'ailleurs été rappelée par la chambre régionale des comptes dans son dernier rapport.

Les élus et les services élaborent cet outil depuis de nombreuses années et ce nouveau mandat est l'occasion de présenter ce document chaque année lors du vote du budget afin de présenter le programme de la Ville dans un processus de planification et de programmation des projets d'investissements. Il sera bien sûr évolutif au gré des opportunités (appel à projets), des impondérables (exemple Jean de Neyman), des chiffrages plus précis, ...

Ce projet pluriannuel d'investissement porte sur la période 2021-2025 et concerne tous les investissements recensés par les élus et les services dans les thématiques suivantes : l'urbanisme, le Développement durable, les travaux et la sécurité, les sports, l'éducation, la culture. Ce travail de recensement a été conduit en lien avec la mise en œuvre des feuilles de route élaborées par la municipalité, et les agents municipaux.

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2025 présenté aujourd'hui s'inscrit dans la continuité

des dépenses d'équipement engagées. Il reprend naturellement les grandes opérations déjà engagées et qui se poursuivent. La présentation de cette programmation d'équipement en PPI vient d'ailleurs conforter l'effort de lisibilité et de transparence souhaité par l'équipe municipale.

Le PPI comprend également les autres projets municipaux, moins coûteux ou dont la réalisation est purement infra-annuelle, sans oublier les investissements récurrents, qui sont indispensables à l'entretien durable de notre patrimoine communal, à la qualité de nos services publics et des conditions de travail des agents municipaux.

Avec ce PPI, l'équipe municipale souhaite porter un programme d'investissements :

Ambitieux, avec près de 15 millions d'euros d'investissements programmés entre 2021 et 2025 sur le budget principal, soit une moyenne autour de 3 millions d'euros par an. Il est à noter que le projet du centre-ville évalué autour de 7 millions n'est pas inclus dans ce document car il est en cours de finalisation (1^{er} semestre 2021) et il vous sera présenté ultérieurement avec un plan de financement réaliste.

Responsable, puisqu'un tel niveau d'investissement n'est possible que grâce à une gestion financière rigoureuse, ainsi qu'à notre effort permanent de recherche de subventions et de partenariats.

Réaliste, car nous prenons en compte tout autant les besoins de développement de notre territoire et de modernisation de l'action publique, que ce contexte financier contraint, mais aussi des délais incompressibles inhérents aux projets d'envergure.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

- de voter le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 tel que présenté,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de ces investissements.

M. Claude AUFORT « On sort d'une année particulière. Cela continue sur 2021, il faudra mettre ces années un peu à part. L'ensemble des collectivités locales s'en sortent bien, ainsi que les communautés d'agglomération et les communautés de communes. Il y a une bonne dynamique de territoire. Les dotations aux communes par la CARENE restent sur les mêmes bases. Globalement, le budget profite d'une dynamique malgré la situation sanitaire.

Comme il a été recommandé par la Cour Régionale des Comptes : 5 années ont été représentées mais cela pourra bouger.

Entre fonctionnement et investissement, les investissements dessinent la ville de demain. Ces investissements tournent autour du projet Centre-Ville. Nous resterons attentifs aux questions de déplacements et aux possibilités de déplacements actifs.

Cette année, il y a également les projets des architectes pour la nouvelle médiathèque.

Concernant la qualité de vie pour la ville : on a la chance d'avoir des atouts Nature, qui sont importants : les Forges, Bel Air..

Nous sommes en période de mutation importante : effort sur les EMR, isolation, rénovation des bâtiments. On n'oublie pas non plus Certé et les Villages.

Cette qualité de vie est importante, surtout en période d'épidémie. Tous ces points-là sont importants. Il faut prendre soin de cette ville pour aller vers ce Trignac de demain. »

Mme Dominique MAHE-VINCE propose que chaque adjoint puisse intervenir.

M. Gilles BRIAND « On a principalement des acquisitions, un peu de démolitions, sur 2021. Nous sommes toujours en veille foncière, tout n'est pas planifié, il peut y avoir d'autres choses intéressantes. »

Mme Dominique MAHE-VINCE « Le plan pluriannuel d'investissement est revu chaque année, donc peut être modifié »

M. Claude AUFORT précise qu'il y aura un financement particulier pour le Centre-Ville.

M. Eric MEIGNEN « Des investissements sont prévus salle Fredet, une rénovation du vestiaire qui s'affaisse. La salle Fredet est le même outil de travail pour les associations que la salle Neyman. »

M. Gilles BRIAND « Deux aires de jeux sont prévues, la consultation est lancée. La Butte de Savine sera prioritaire. »

M. Jean-Louis LELIEVRE « Plusieurs choses sont prévues : la clôture le long du TOP 13/ la démolition de la salle Léon Mauvais et le désamiantage/ le réaménagement du Centre-Ville (PMR, mise aux normes de l'électricité) = sécurité/ 50000€ sont prévus pour Camille Claudel/ un marché mutualisé avec la CARENE pour un sanitaire installé au Centre, puis sur Certé, reste à décider de l'implantation/ pour les espaces verts et bâtiments : 25000€ pour Dulcie September / Sécurisation voirie et circulation aux abords des écoles/ travaux sur les marais (curage) / immobilier urbain : aménagements pour les cyclistes / travaux de voirie et de réseaux / effacement de réseaux/ éclairage public et mise en conformité. »

M. Hervé MORICE « La médiathèque verra bientôt le jour. Une réflexion sur l'architecture. Ouverture en 2024 ».

M. Sébastien WAIRY « Sur la partie développement durable : choix des énergies, du mobilier urbain, choix sur la médiathèque »

Mme Dominique MAHE-VINCE « Un agrandissement de l'AJT pour 80000€, qui est important pour la jeunesse. Sur l'école Anne Franck, des travaux sur les sanitaires. Également des jeux pour les écoles et du mobilier scolaire, comme pour la restauration »

M. Yannick BEAUVAIS « Concernant le développement durable, y a-t-il une acquisition de terrain pour la permaculture ? »

M. Sébastien WAIRY « Cela reste en projet, c'est pourquoi la ligne budgétaire est présente mais sans montant. Il y a une réflexion plus globale à avoir sur les choix alimentaires d'une ville. Il faut qu'il y ait un gros projet autour, il va falloir s'inscrire dans des plans énergétiques. Ce n'est pas modéliser en financement pour le moment. »

M. Michel CONANEC interroge sur les investissements au niveau des écoles, de la médiathèque, de la vidéo protection et du policier municipal ? »

M. Claude AUFORT « Médiathèque et vie scolaire ne sont pas déliées. Le fait de faire une médiathèque en centre-ville, cela permettra de libérer l'école Jaurès Curie, on gagnera 3 classes, cela permettra de compléter l'école et d'assumer l'augmentation régulière de la population. Il ne s'agit pas de faire du neuf dans du vieux car la plupart des m2 de ce bâtiment sera à l'extérieur du bâtiment existant. 700m2 dont une grande partie sera adossée au bâtiment (ce sont les architectes qui vont nous proposer ça). C'est un choix que l'on a fait, on garde un des bâtiments emblématiques de la commune, qui vient témoigner de la vie de cette ville. On est très attaché au fait de faire du neuf (environ les 2/3 de la médiathèque) et nous serons très attentifs au choix des matériaux, à la question de l'énergie. C'est dans la commande des trois architectes sélectionnés dans notre marché d'offre qui doivent nous proposer quelque chose. C'est redonner vie à un bâtiment existant. On sera très attentif au côté neuf bien sûr, mais en même temps cela nous permet de redonner vie à un bâtiment qui viendra témoigner de ce que Trignac a été. C'est vrai, il y a des coûts, 3 000 000€. On ne peut pas dire que Trignac exagère par rapport à d'autres communes de 8000 habitants. La salle des fêtes de Saint-Joachim était à 7 000 000€ il me semble. Ces

gros équipements sont autour de cette somme. Je rappelle qu'une médiathèque n'est pas uniquement un lieu de lecture. On le veut vraiment comme un lieu pluriculturel. »

M. Michel CONANEC « Cet emplacement risque de poser des problèmes d'accès. Un lieu différent aurait pu être agréable pour tout le monde. Il risque d'y avoir des problèmes avec un vieux bâtiment. »

M. Claude AUFORT « Nous avons fait une analyse des places de stationnement, 60% des places publiques sont utilisées actuellement sur l'espace public qui pouvaient être dédiées au stationnement. ».

M. Gilles BRIAND « Il y a eu débat à la commission urbanisme. Dans notre rénovation du centre-ville, on voit que l'on a beaucoup d'espace de libre. La question que l'on se pose, c'est quelle place doit-on donner à la voiture ? On a pensé que la place de la voiture doit être réduite. Le cadre de vie doit redevenir beaucoup plus vert. En tant qu'élus, nous devons avoir comme objectif la réduction de cette voiture. Il faut influencer les citoyens et réduire l'empreinte carbone ».

M. Claude AUFORT « Il faut cet équipement culturel. Sur la question du policier municipal, nous avons un engagement. Nous avons commencé des sélections. C'est en cours, mais c'est difficile actuellement car il y a plus de propositions de poste que de candidatures. Pour le moment, nous n'avons pas trouvé de candidat. Nous allons relancer mais c'est bien dans les budgets fonctionnement. »

M. David PELON « Mesdames et Messieurs, Chers collègues, Monsieur le Maire, Le Conseil municipal va vraisemblablement vous donner par son vote l'autorisation de dépenser le budget pour l'année 2021, pour les sections de fonctionnement et d'investissement. C'est une délibération très importante dans l'exécution de la gestion d'une collectivité et un passage obligatoire, afin de permettre à l'ensemble de nos concitoyens de mesurer et de visualiser l'action de la ville dans la gestion et les missions de services publics qu'elle effectue quotidiennement dans plusieurs domaines. Par ailleurs, comme je vous l'avais demandé lors du dernier Conseil municipal, vous nous présentez aujourd'hui, le plan pluriannuel d'investissement pour la période 2021 à 2025, et je vous en remercie. Premièrement, vous annoncez un PPI AMBITIEUX, certes, mais nous pouvons tous nous accorder, que l'ensemble des équipes municipales qui composent ce conseil avaient un programme politique ambitieux et qui reprenaient l'ensemble des éléments contenu dans ce PPI. Je précise aussi, que nous étions la seule équipe à avoir chiffré notre programme politique de développement du territoire et de continuer la modernisation de l'action publique engagée dès 2015 ! Hormis les choix d'implantations de telles ou telles constructions qui sont de l'ordre de choix politiques, le listing des actions, des programmes, de la gestion technique courante, sont tous répertoriés dans chacun de nos programmes électoraux ! Secundo, vous annoncez un PPI RESPONSABLE, si celui-ci est réellement du montant que vous annoncez, effectivement le niveau de financement doit être à la hauteur de celui-ci ! Mais nous pouvons compter sur nos partenaires historiques, la CARENE, l'ETAT, la Région, le Département. Prenons la médiathèque, avec la DRAC (l'état), le département entre autres va nous permettre d'atteindre un financement probable de 80%, c'est un taux de financement que nous avons réuni pour notre projet de Médiathèque !!

De même nous nous réjouissons de l'accompagnement financier du département Loire Atlantique et de la CARENE dans le projet d'aménagement du centre-ville, cela constitue des soutiens majeurs pour ce projet ! Nous espérons seulement que ce projet sera un PROJET ABOUTI, comme celui de la rénovation urbaine à Certé mené par Mme Sabine MAHE, ou comme celui que j'ai réalisé dans le quartier de la Gagnerie en prenant en compte l'accessibilité, la sécurisation des voiries, l'embellissement végétalisé, un éclairage public durable, de la mobilité cyclable, et une prise en compte de l'effacement de tous les réseaux aériens, en d'autres termes nous attendons une modernisation, une attractivité économique relancée et

l'amélioration du cadre de vie des habitants! Evidemment ce projet comme vous le dites « ambitieux » mais il ne doit pas laisser pour compte les rues, allées adjacentes au périmètre, comme l'allée Gabriel Séailles, où les rues Henri Gautier, Francisco Ferrer, ou le quartier de la petite ville, où les habitants se plaignent d'une insécurité routière croissante du fait d'un riverain qui occupe outrageusement le domaine public de ce quartier le mettant en insécurité, et n'assurant plus les obligations PMR des trottoirs qui incombe à la ville! Je profite de cette occasion de vous inviter à reprendre contact avec les riverains de ce quartier, Mr BOUVIER Christophe vous attends afin de trouver une solution adaptée pour tous ! Le message est passé ! Enfin, vous annoncez REALISTE, mais, vous dites dans votre commentaire plus haut que vous attendez un chiffrage de l'aménagement plus réaliste courant de l'année, donc nous pouvons supposer que ce que vous proposez ce soir, n'est pas réaliste ! Vous manquez de cohérence dans vos propos ! Pour notre part nous sommes dubitatifs dans la réalisation de ce programme global d'investissement car celui-ci comporte beaucoup d'annonces mais celles-ci sont non chiffrées. Ces intitulés de projets sont forts intéressants, très couteux vraisemblablement et positionnés pour un basculement lors du prochain mandat 2026 -2032 ! Je reviens sur vos effets d'annonces, qui sont inscrites dans ce document, nous pouvons envisager que votre PPI constitue un document NON REEL et SINCERE dans le sens comptable et définit par la Chambre régionale des comptes. Mr le Maire éclairez nous ! sur certains programmes annoncés et inscrits : -Telles que les estimations ; de la salle polyvalente -dojo -muscultation, la rénovation de tous les terrains de rugby, tous ces programmes sont prévus en 2024-2025 ! aucuns chiffrages !

3-Quel est le montant de la participation des villes de Montoir de bretagne & Trignac dans la desserte alternative Bellevue -ZI des forges, qui est un programme piloté, financé partiellement par la CARENE, celui-ci fût validé lors du vote du BP 2021 de la CARENE, - Combien la ville va racheter l'ancienne CURE propriété de la CARENE, et acquise lors du mandat 2008 -2014, qu'en est-il ? Il n'est pas inscrit dans ce document pluriannuel alors qu'il s'agit quand même la clé de voute essentielle de votre projet « Médiathèque » ! Par conséquent, vous affichez de belles intentions, mais, je reprendrais les propos et suggestions de la Chambre régionale des comptes lors du rapport financier présenté en septembre 2020, il faut une meilleure lisibilité, visibilité pour une information REELLE, SINCERE pour les élus mais surtout pour tous les habitants de TRIGNAC et nos partenaires économiques ! Après cette présentation, nous voterons CONTRE cette présentation pluriannuelle d'investissements pour la période 2021-2025 qui n'est pas sincère sur le plan comptable et politique ! Nous serons attentifs dans l'évolution d'une nouvelle présentation plus dynamique, réelle et sincère au cours de cette année où lors du prochain BP 2022 ! Je vous remercie pour votre attention. »

M. Claude AUFORT « Quelques réponses qui vont pouvoir vous éclairer. Concernant la desserte alternative, Sabine et moi-même avons sorti le projet. Vous avez repris ce projet et cela n'a pas bougé pendant les 3 années où vous étiez présent. Vous étiez sur un budget de 500 000€ Montoir, 500 000€ Trignac. Moi je la joue sans gloriole. Nous avons eu une chance, comme vous aviez eu la chance du doublement de la dotation CARENE quand vous êtes arrivé en 2014, vous aviez fait croire que c'était grâce à vous mais la réalité c'est que la CARENE avait doublé ses dotations sur l'ensemble des villes. Nous avons eu une chance, il y a eu le passage sous compétence CARENE des zones d'activité économique. Dès cet instant, je suis allé voir les gens de la CARENE en demandant « La programmation de départ ne tient plus ? » puisque nous n'avons plus de responsabilité dans la zone Altitude. Cela a été validé par le CARENE car ils trouvaient logique qu'il n'y ait plus de financement par Montoir et Trignac par rapport à cette desserte. La CARENE a pris l'ensemble du coût du boulevard de l'Atlantique et a pris l'ensemble en fait du coût de la desserte Altitude. Donc Montoir et Trignac ont gagné 500 000€ pour nos budgets. C'est pour ça que cela n'apparaît pas en dépense ici. Vous avez abordé la reprise de la Cure. Actuellement, nous ne pouvons pas poser un budget centre-ville car tout n'est pas arbitré par la CARENE. On sait sur quoi on veut aller. Sur un coût centre-ville, qu'on a du mal à estimer, j'ai des estimations en tête

mais elles peuvent être 10, 15 ou 20% différentes, donc on ne peut pas les dire. Ce que je sais, c'est que sur les bâtiments qui ont été préemptés par la CARENE, ces bâtiments nous seront rétrocédés au titre de la participation de la CARENE à l'élaboration du centre-ville. Comme dans d'autres villes, quand il y a la rénovation de centre-ville, il est déficitaire. Rares sont les communes qui arrivent avec le programme que vous évoquez M. PELON. Vous n'équilibrez pas la vente de vos terrains avec ce que vous allez faire pour la modification de l'espace public. Ce qui se fait, dans tous les centres-villes des 10 villes de la CARENE, la CARENE intervient et prend en compte une partie ou entièrement le déficit de l'opération centre-ville. Une partie de l'aide sera entre autres par la rétrocession de bâtiments, le bâtiment de la Cure on ne le paiera pas et on peut estimer à 2 000 000€ au moins la participation CARENE, là aussi à 10 ou 20%, aux travaux de rénovation de centre-ville. Cela ne veut pas dire que la ville de Trignac n'aura pas un effort important à faire et c'est pourquoi nous ne présentons pas d'emprunt actuellement parce que à un moment, il va falloir que l'on puisse suivre pour transformer ce centre-ville et il va falloir emprunter, nous n'aurons pas les moyens d'assumer cette dépense-là. Après, oui, il y a un certain nombre de points que nous n'avons pas chiffré parce qu'il faut des études. Maintenant on peut chiffrer à peu près la médiathèque parce qu'il y a eu des études, on est sur du projet d'architecte, autant par exemple sur la salle Fradet, on est dans la prévision d'études, environ 70 000€ d'études pour cette salle, soit l'ensemble des études pour savoir qu'est-ce qu'on y fait et à combien on y va ? C'est normal, et vous le savez, on est en début de mandat, comme il y a un an pour Jean de Neyman qui n'était pas non plus prévu au budget, on est arrivé à 70% de financement. Sur un certain nombre de bâtiments, il y a des financements qui viennent de l'extérieur. La médiathèque ne sera pas aussi bien subventionnée, vous parliez de 80%, on est plutôt sur 50%, peut-être 60%. On sait ce que la DRAC donnera à peu près. Cela dépend aussi d'un contrat territoires-région, qui va vraisemblablement être relancé après les élections régionales, et c'est ça qui déterminera et vous le savez bien, il faut affiner, on sait combien cela nous coûte, on sait le minimum de ce que l'on peut atteindre, on peut sortir le projet à partir de ce minimum là, mais on va tout faire pour tendre vers des financements avoisinants les 60 à 70%. »

M. David PELON « Dans le PPI, la salle Fredet n'est pas marquée en étude. Il faudrait la recalculer, cela peut induire en erreur. »

M. Claude AUFORT « Notre idée n'est pas seulement de refaire le vestiaire. Cela doit représenter une deuxième salle sportive digne de ce nom. »

M. Gilles BRIAND « M. PELON connaît bien les points de vigilance à avoir. Ce n'est pas une volonté de cacher mais que le projet soit le plus clair possible. »

M. Michel CONANEC « J'entends parler de subventions, y aura-t-il des augmentations d'impôts ? »

M. Claude AUFORT « Ce n'est pas de l'emprunt, ce n'est pas une dette. C'est une subvention, ils donnent. C'est un plan de relance, on ne doit rien, ce sont des fonds qui viennent soutenir la collectivité. La ville est en bonne position dans ses comptes. »

M. David PELON « Un autre exemple : les subventions aux associations. C'est un don, on ne rembourse pas les subventions ».

La délibération est soumise au vote.

Voix Pour : 22

Abstentions : 5 (DP/FH/DN/MC/CG)

5. Vote du budget primitif pour l'exercice 2021

Mme Dominique MAHE-VINCE donne lecture de la délibération.

Exposé

Le Conseil Municipal est invité à voter chapitre par chapitre les crédits du budget primitif du Budget Principal, le document considéré se présentant ainsi qu'il suit :

	A reporter	Proposition	Vote du Conseil
Dépenses de fonctionnement Dépenses d'investissement	235 486.87 €	12 224 097.68 € 5 718 460.45 €	Pour :24 – Abstentions :3 Pour :22 – Abstentions :5
DEPENSES	235 486.87 €	17 942 558.13 €	Pour :22 – Abstentions :5
Recettes de fonctionnement Recettes d'investissement	0 €	12 224 097.68 € 6 502 122.83 €	Pour :24 – Abstentions :3 Pour :22 – Abstentions :5
RECETTES	0 €	18 726 220.51 €	Pour :22 – Abstentions :5
Déficit de clôture			
Excédent de clôture		548 175.51 €	Pour :22 – Abstentions :5

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

- de voter section par section les crédits du budget primitif 2021 du Budget Principal tels que décrit ci-dessus.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Mme Dominique MAHE-VINCE propose un vote par section : proposition acceptée à l'unanimité

Dépenses de fonctionnement : 24 voix Pour / 3 abstentions (DP / DN / FH)

Recettes de fonctionnement : 24 voix Pour / 3 abstentions (DP / DN / FH)

Dépenses d'investissement : 22 voix Pour / 5 abstentions (DP / DN / FH / MC/ CG)

Recettes d'investissement : 22 voix Pour / 5 abstentions (DP / DN / FH / MC/ CG)

La délibération est soumise au vote.

Voix Pour : 22

Abstentions : 5 (DP/FH/DN/MC/CG)

7. Présentation des subventions

Mme Dominique MAHE-VINCE donne lecture de la délibération.

Chaque année, la commune de Trignac propose de verser aux associations des subventions, elles sont habituellement inscrites au budget primitif.

Il convient donc de prendre une délibération pour pouvoir verser aux associations leurs subventions de fonctionnement, sous réserve de la vérification des pièces.

M. Jean-Pierre LE CROM ne prend pas part au vote.

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL,

D'approuver les montants des subventions inscrites ci-dessous.

N° dossier	Nom de l'association	Montant 2021 accordé
1	LES JARDINS DE BRIERE	1 000.00 €
2	LES JARDINS DU BRIVET	800.00 €
3	ANSDPAH Association Nazairienne de soins à domicile pour personnes âgées et pour handicapés	300.00 €
4	CCE 44 Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Loire Atlantique (Anciennement ADCELA)	
5	Ecole de Musique Trignacaise	2 100.00 €
6	Groupement d'apprentis rescapés du bombardement 9/11/1942 (GPT)	250.00 €
7	ASCT Section Gym Détente	
8	MRAP Région Nazairienne Mouvement contre le racisme	100.00 €
9	HANDI'NAT Région Nazairienne	300.00 €
11	ASCT DANSES DE SALON	
12	LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX DE LOIRE ATLANTIQUE	100.00 €
13	CONSOMMATION LOGEMENT CADRE DE VIE (CLCV)	200.00 €
15	ASCT TRIGNAC BASKET BALL	4 500.00 €
19	ASCT TRIGNAC CYCLOS	500.00 €
20	AUTOUR D'UN CAFE	100.00 €
23	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE TRIGNAC	2 500.00 €
24	ATKS - ATLANTIQUE TRIGNAC KARATE SHOTOKAN	1 000.00 €
25	JEUNES SAPEURS POMPIERS DE L'ESTUAIRE	300.00 €
27	TRIGNAC ECHECS	1 200.00 €
28	TATY A NOUS	300.00 €
29	ATLC - ATLC CYBERCENTRE	3 000.00 €
30	OMS TRIGNAC	
31	TOP 13	1 600.00 €
32	TAEKWONDO CLUB TRIGNAC	500.00 €
33	ADT 44-85 (Aide et Services à Domicile)	100.00 €
34	CNL (Confédération Nationale de Logement)	100.00 €
35	FMH (Fédération des Malades et Handicapés)	100.00 €
36	TRIGNAC HANDBALL	8 000.00 €
37	Addictions Alcool Vie Libre	100.00 €
38	SECOURS POPULAIRE Français	600.00 €

39	ASCT LES AMOUREUX DES CHEMINS	300.00 €
40	AMO LES AMIS DU MUSEE DES OISEAUX	
41	MES DEBILITES	800.00 €
42	BRIVET CANOE KAYAK	1 500.00 €
43	LINKIAA Cap familles (anciennement Enfance et Familles)	100.00 €
44	BOXE PIEDS POINGS TRIGNAC ACADEMIE (ancien FULL CONTACT)	1 700.00 €
45	ANEF-FERRER	7 800.00 €
47	RUGBY CLUB TRIGNACAIS	20 000.00 €
48	LOISIRS ET CREATIONS	300.00 €
49	SOCIETE DE CHASSE	1 000.00 €
50	ASSOCIATION REGIONALE DES MUTILES DE LA VOIX DES PAYS LOIRE	100.00 €
52	TRIGNAC TENNIS DE TABLE	1 000.00 €
53	ADAR	100.00 €
54	ASS RESTAURANTS DU CŒUR	100.00 €
55	BANQUE ALIMENTAIRE DE LOIRE-ATLANTIQUE	100.00 €
57	CIDFF	100.00 €
58	COLLEGE JULIEN LAMBOT	1 000.00 €
60	COS	63 628.00 €
61	PREVENTION ROUTIERE - COMITE DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE	100.00 €
62	LES PETITS MOUSSAILLONS	191 929.00 €
63	POLLENIZ (anciennement FDGDON 44)	700.00 €
64	ASS ORDRE DES AVOCATS ST NAZAIRE	1 536.00 €
65	ASSOCIATION MAEPA CAMILLE CLAUDEL	1 000.00 €
68	AFSEP	100.00 €
69	ASS OLYMPIC CYCLISTE NAZAIRIEN	100.00 €
72	OSCM	2 000.00 €
75	OFFICE ANIMATION SPORTIVE BRIERE (OASB)	8 536.97 €
79	ASSOC SPORT COLLEGE LAMBOT (UNSS)	800.00 €
82	FNACA	
83	USEP (Groupement des Associations USEP de Brière)	1 000.00 €
86	COMITE DU SOUVENIR 44 - Comité départemental du souvenir des fusillées de Châteaubriand et Nantes et de la Résistance en Loire-Inférieure	200.00 €
88	SOLIDARITÉ femmeS Loire-Atlantique	100.00 €
92	Club Photo Trignac (Anciennement ASCT PHOTOS)	300.00 €
93	Entraide Cancer	100.00 €
97	TAKKU LIGGEEY	200.00 €
99	Rêves de Clown	100.00 €
104	Centre d'Histoire du Travail (CHT)	100.00 €
105	Planning familial 44	100.00 €
110	Phoenix Danse Trignac	2 000.00 €
117	A.N.G.E	300.00 €
119	RADIO CHRONO (Jade FM)	
220	Saint Nazaire Association - Estuaire Magazine	3 500.00 €
221	ESCO 44	
222	Prévenir et Réparer	100.00 €
223	TJA	
224	Vacances et familles	
225	FNATH Estuaire, Retz et Sillon (Ass. Nationale des accidents du Travail et Handicapés)	100.00 €

	Agence Inventive	
	APF France Handicap	100.00 €
102	RESERVE	25 620.03 €
SOMMES :		
TOTAL :		370 000.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE

- De valider le tableau des subventions tel que décrit ci-dessus,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.
- Dire que les subventions sont inscrites au budget de l'année 2021.

M. David PELON « J'attire votre attention que des élus sont membres de ces associations. Ils ne doivent donc pas prendre part au vote. »

M. Jean-Pierre LE CROM « Je suis Président du TOP 13 »

M. Denis ROULAND « J'ai cru comprendre que les subventions avaient baissé par rapport à l'année dernière ? »

M. Claude AUFORT « Non il n'y a pas de changement. C'est une information, mais je préfère que l'on vote. »

La délibération est soumise au vote. M. Jean-Pierre LE CROM ne prend pas part au vote.

Voix Pour : 23
Abstentions : 5 (DP/FH/DN)

8. Approbation du compte de gestion budget annexe « énergie renouvelable » de la ville pour l'exercice 2020

Mme Dominique MAHE-VINCE donne lecture de la délibération.

Exposé

Le Conseil Municipal se fera présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et des délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	0.00 €	0,00 €	124 576.89 €	124 576.89 €
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.38 €	0.38 €
Total	0.00 €	0.00 €	124 577.27 €	124 577.27 €

Considérant la parfaite concordance des écritures du maire et du comptable,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles à la journée complémentaire
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal est invité à déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

D'approuver le compte de gestion 2020.

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

La délibération est soumise au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité – 27 voix

Le Maire sort de la salle pour le vote du compte administratif.

9. Vote du compte administratif du budget annexe « énergie renouvelable » de la ville pour l'exercice 2020 (vote de la délibération 9 avant la délibération 8)

En l'absence de M. le Maire, et sous la présidence de Mme Françoise HAFFRAY, élue désignée comme présidente de séance.

Mme Françoise HAFFRAY donne lecture de la délibération.

Exposé

En l'absence de Mr le maire, et sous la présidence de Mme Haffray, élue désignée comme présidente de séance, le Compte administratif 2020 du budget annexe « Energie renouvelable » est présenté comme suit :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires	144 000.00 €	3 000.00 €	147 000.00 €
Titres de recettes émis	144 000.00 €	0.38 €	144 000.38 €
Réduction de titres	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Recettes nettes	144 000.00 €	0.38 €	144 000.38 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	144 000.00 €	3 000.00 €	147 000.00 €
Mandats émis	19 423.11 €	0.00 €	19 423.11 €
Annulations de mandats	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses nettes	19 423.11 €	0.00 €	19 423.11 €

RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investt exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	0.00 €	0,00 €	124 576.89 €	124 576.89 €
Fonctionnement	0.00 €	00.00 €	0.38 €	0.38 €
Total	0.00 €	0.00 €	124 577.27 €	124 577.27 €

Il est proposé au Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Haffray de délibérer sur le compte administratif du budget annexe « Energie renouvelable » de l'exercice 2020 dressé par Mr AUFORT Claude, Maire,

- 1) De lui donner acte de la présentation faite du compte administratif
- 2) De constater, que la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3) De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- 4) De voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La délibération est soumise au vote.

Voix Pour : 24

Abstentions : 2 (MC/CG)

Le Maire revient dans la salle après le vote du compte administratif.

10. Compte de résultat 2020 et affectation 2021 budget annexe « Energie renouvelable

Mme Dominique MAHE-VINCE donne lecture de la délibération.

Il y a lieu dans le cadre de la Comptabilité M4, d'affecter les résultats de l'exercice, sur le budget primitif 2021.

Il faut rappeler que dans le cadre du budget primitif 2021, une ligne de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est prévue.

Il est proposé d'affecter au final, au vu de l'excédent cumulé de fonctionnement (0.38 €), un montant de

- 0.38 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés")

-

Et reporter en investissement le résultat d'investissement cumulé (124 576.89 €)

- 124 576.89 € en recettes d'investissement (compte 001 "résultat d'investissement reporté")

Synthèse de l'affectation du résultat

Opérations	Montant
Excédent cumulé de fonctionnement	0.38 €
Capitalisation en Investissement – Article 1068	0.38 €
Résultat cumulé d'investissement Report en recettes d'investissement - Article 001	124 576.89 €

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL,

D'affecter le résultat tel que figurant dans le tableau ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- d'affecter le résultat tel que figurant dans le tableau ci-dessus.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

La délibération est soumise au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité – 27 voix

11. Vote du budget primitif budget annexe « Energie renouvelable » de la ville pour l'exercice 2021

Mme Dominique MAHE-VINCE donne lecture de la délibération.

Exposé

Le Conseil Municipal est invité à voter section par section les crédits du budget primitif 2021 du budget annexe « Energie renouvelable », le document considéré se présentant ainsi qu'il suit :

	A reporter	Proposition	Vote du Conseil
Dépenses de fonctionnement		2 000.00 €	Pour : 27, Contre : 0, Abstentions : 0
Dépenses d'investissement		125 577.27 €	Pour : 27, Contre : 0, Abstentions : 0
DEPENSES		127 577.27 €	Pour : 27, Contre : 0, Abstentions : 0
Recettes de fonctionnement	0 €	2 000.00 €	Pour : 27, Contre : 0, Abstentions : 0
Recettes d'investissement	0 €	125 577.27 €	Pour : 27, Contre : 0, Abstentions : 0
RECETTES	0 €	127 577.27 €	Pour : 27, Contre : 0, Abstentions : 0
Déficit de clôture			
Excédent de clôture			

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

- De voter section par section les crédits du budget primitif 2021 du budget annexe « Energie renouvelable » tels que ci-dessus.

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Vote par section :

Dépenses de fonctionnement : unanimité

Recettes de fonctionnement : unanimité

Dépenses d'investissement : unanimité

Recettes d'investissement : unanimité

La délibération est soumise au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité – 27 voix

12. Déclassement de parcelles publiques avant rétrocessions de bandes de terrain en façades suite définition des limites de propriété des résidences SILENE implantées sur la commune de Trignac

M. Gilles BRIAND donne lecture de la délibération.

Par délibération du 4 juin 2020, le Conseil municipal décidait à l'unanimité la rétrocession de bandes de terrain en façades suite à la définition des limites de propriété des résidences SILENE implantées sur la commune de Trignac

La délibération précisait que :

« SILENE, OPH de la CARENE a entamé en 2014 un travail de définition des limites de propriété de ses résidences et de qualification de ces espaces. Ainsi, un géomètre a comparé les limites cadastrales aux limites réelles sur toutes les propriétés de SILENE. Ce travail s'est achevé en 2016.

SILENE a ensuite mené un travail interne visant à proposer à la commune de Trignac, des cessions ou acquisitions de parcelles, afin que la réalité de terrain soit conforme à la propriété juridique du foncier.

SILENE a rencontré en 2018, le service urbanisme de TRIGNAC pour proposer, lorsqu'il y avait discordance entre la réalité de terrain et la propriété foncière, de réaliser des cessions ou achats.

Il convient de procéder à la traduction de ces accords par acte notarié en s'appuyant sur un état parcellaire, reprenant résidence par résidence sur TRIGNAC.

Les résidences concernées sont :

- Résidence Trignac (0063) – rues Marcel Sembat et Place de la Mairie
- Résidence les Boutons d'or (0076) – rues Maillol et Camille Claudel
- Résidence la Pâture (0094-0095-0096) – rues Pasteur et Picasso
- Résidence Aéris (0170) – rues Gilbert Becaud et Mouloudji

Et les parcelles échangées sont les suivantes :

Cédées à la commune :

Groupe TRIGNAC :	Parcelle AX n°35 a pour 11 m ²
	Parcelle AX n°36 c pour 13 m ²
	Parcelle AX n°37 e pour 5 m ²
Groupe BOUTONS D'OR :	Parcelle AW n°921 a pour 47 m ²
Groupe LA PATURE (095):	Parcelle AV n°269 pour 10 m ²
	Parcelle AW n°848 a pour 6 m ²
	Parcelle AW n°275 c pour 20 m ²
	Parcelle AV n°263 a pour 1 m ²
Groupe AERIS :	Parcelle BM n°985 pour 56 m ²
	Parcelle BM n°984 a pour 5 m ²
	Parcelle BM n°984b pour 9 m ²
Total de	183 m²

13. Conduite d'exploitation et maintenance des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation : groupement de commandes entre la CARENE, les villes de Saint-Nazaire, de Trignac, de Saint-André-des-Eaux, de Donges, de Besné, de Saint-Malo-de-Guersac, de La Chapelle-des-Marais et le CCAS de Saint-Nazaire – Autorisation de signature

M. Jean-Louis LELIEVRE donne lecture de la délibération.

Mes Chers Collègues,

Le marché de conduite d'exploitation et de maintenance des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation arrivant à échéance, il convient de le renouveler. A cette fin, la CARENE, les villes de Saint-Nazaire, de Trignac, de Saint-André-des-Eaux, de Donges, de Besné, de Saint-Malo-de-Guersac, de La Chapelle-des-Marais et le CCAS de Saint-Nazaire ont souhaité constituer un groupement de commandes pour mutualiser les moyens et bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L.2113-6 et L.2113.7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne **la Ville de Saint-Nazaire** comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- m'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché de conduite d'exploitation et de maintenance des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation en désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement ;
- autoriser le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- d'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché de conduite d'exploitation et de maintenance des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation en désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement,
- d'autoriser le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

La délibération est soumise au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité – 27 voix

Informations / Questions diverses :

Informations générales :

- Les 13 et 20 juin : élections départementales et régionales (2 scrutins)
Tous les conseillers municipaux doivent être présents. Un temps de formation est à prévoir.
- Un incendie sur un serveur OVH à Strasbourg : on travaille avec OVH, quelques difficultés avec les boîtes mail.
- Permanence du Maire en visio, avec Gilles BRIAND, le 13 mars, sur le projet Centre-Ville
- Le 27 mars : permanence en marchant sur le Clos Pasteur. Pas de pot de prévu.

Informations CARENE :

- Adoption du budget 2021 aujourd'hui. Les dotations aux communes ne changent pas.
 - Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été votée à 10% pour l'ensemble des communes
 - Le transport urbain : 4 niveaux de tarification (tarification solidaire) pour les bus de la STRAN (augmentation pour le niveau 1)
 - Délibération importante : un périmètre de prise en considération : si un permis de construire est déposé, avec un doute sur l'offre, il peut y avoir un sursis à statuer = maîtrise du territoire
-

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

Fait à Trignac, le 10 mars 2021



Le Maire,
M. Claude AUFORT